

E 2800(-)1967/60/8

[DoDiS-12017]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre, au Secrétaire général,
A. Zehnder, et au Chef de la Division des Organisations internationales
du Département politique, J. de Rahm*

Copie

L

[Berne], 17 septembre 1956

La situation créée par la nationalisation du canal de Suez continue à s'aggraver¹. Une question concrète parmi d'autres va se poser: celle de savoir si le Gouvernement égyptien autorisera le passage des navires battant pavillon

1. Cf. le rapport politique N° 78 du Ministre de Suisse à Paris, P. A. von Salis à M. Petitpierre du 31 juillet 1956, E 2300(-)/9001/252 (DoDiS-12902). Sur les mesures prises par Nasser, cf. le



des pays membres de l'Association pour les usagers du canal de Suez qui se seront acquittés du péage, non au Caire, mais au siège de l'Association à Paris.

Deux conférences vont se tenir, l'une groupant les Etats disposés à adhérer à l'Association des usagers du canal créée par la France et la Grande-Bretagne, l'autre réunissant les Etats qui appuient le Gouvernement égyptien. Il est vraisemblable que chacune de ces conférences prendra unilatéralement des décisions qui ne seront pas reconnues par l'autre.

On s'enfoncé ainsi toujours plus dans l'impasse. Les positions se cristallisent et l'on ne voit pas très bien comment en définitive il sera possible d'acheminer cette affaire vers une solution pacifique. Sans doute y a-t-il encore le recours au Conseil de sécurité.

Dans ces conditions, on peut se demander si la Suisse, qui jusqu'à présent est restée complètement en dehors du conflit, ne devrait pas prendre une initiative en vue de chercher à ce qu'on revienne enfin à une procédure plus raisonnable que celle suivie jusqu'ici. Cette initiative pourrait revêtir la forme suivante:

Sondage très prudent effectué auprès des missions diplomatiques d'Egypte, de France et de Grande-Bretagne à Berne, à l'occasion duquel nous manifestions notre inquiétude devant l'évolution de cette affaire, l'aggravation probable de la situation et le durcissement des positions respectives qui peuvent résulter des deux conférences envisagées. Nous pourrions faire la suggestion, sous une forme interrogative, de mettre une de nos villes suisses (Genève?) à la disposition d'une conférence qui grouperait des représentants en nombre égal de chacune des deux conférences qui doivent se tenir, l'une à Londres, l'autre vraisemblablement au Caire. Cette conférence en Suisse aurait pour but d'examiner s'il n'est pas possible de trouver une solution concrète aux difficultés qui se sont élevées à la suite de la nationalisation du canal de Suez. Une telle solution pourrait consister en un *modus vivendi* jusqu'en 1968 et en une solution définitive pour plus tard. Il ne s'agirait pas pour la Suisse d'offrir ses bons offices pour le règlement du conflit, mais seulement pour l'organisation d'une conférence sur son territoire. Le résultat de ces premiers sondages connu, et s'il est positif (ce qui n'est évidemment pas certain, ni même très probable), la procédure ultérieure pourrait être envisagée.

On peut sans doute élever plusieurs objections contre un plan de cette nature, étant donné que nous ne connaissons pas le fond de la pensée des gouvernements les plus engagés dans cette affaire. La question mérite toutefois d'être examinée. Mes collègues du Conseil fédéral sont favorables à cet examen². Il y aurait lieu d'examiner en particulier quand ces sondages devraient être effectués³. A première vue, il semble qu'ils devraient avoir lieu rapidement, en tout cas avant que des décisions soient prises par les deux

rapport politique N° 26 du Chargé d'Affaires a. i. à la Légation de Suisse au Caire, R. Stoumann, à M. Petitpierre du 1^{er} août 1956, E 2300(-)/9001/174. Sur l'entretien de Nasser avec le nouveau Ministre de Suisse en Egypte, J.-L. Pahud, cf. N° 83 dans le présent volume.

2. Il n'y a pas trace de cette discussion dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil fédéral.

3. Sur les raisons et les résultats de ce sondage, cf. N°s 91 et 92 dans le présent volume.

conférences, dont l'une se réunit déjà, sauf erreur, le 20 septembre. Il conviendrait d'étudier également quels sont les risques auxquels nous exposerait une démarche de notre part.

Je vous prie de réfléchir à la question. Je désire m'en entretenir avec vous demain dans la matinée⁴.

Vous voudrez bien considérer comme strictement confidentielle cette communication et n'en parler à personne, ni au Département, ni en dehors, sans instruction formelle de ma part⁵.

4. *Aucune trace de cet entretien n'a été retrouvée.*

5. *Sur l'effet provoqué à Paris par la proposition suisse, cf. le rapport politique N° 105 du Ministre de Suisse à Paris, P. Micheli, à M. Petitpierre du 12 novembre 1956, E 2300(-)/9001/252 (DoDiS-12019).*